

(Version provisoire)

## **Sommaire**

<b>1. Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Appréhension théorique</b> .....	<b>4</b>
1. <i>Possibilité d'effet de seuil ?</i> .....	4
2. <i>Facteurs potentiellement explicatifs</i> .....	8
A. Les facteurs liés au fonctionnement des institutions de microfinance.....	9
B. Les raisons liées aux contextes socioéconomiques des bénéficiaires .....	11
<b>3. L'apport des analyses empiriques</b> .....	<b>14</b>
<b>4. Evidences empiriques ? : Etude de cas</b> .....	<b>17</b>
1. <i>Caractéristiques socioéconomiques des bénéficiaires</i> .....	4
2. <i>Spécification descriptives de la variation du bien être des femmes</i> .....	8
<b>5. Conclusion</b> .....	<b>24</b>
<i>Références bibliographiques</i> .....	<b>26</b>
<i>Annexes</i> .....	<b>29</b>

# 1. Introduction

La microfinance est, à l'heure actuelle, l'un des instruments de politiques économiques et sociales, les plus commentés et privilégiés en matière de développement. Cette situation semble totalement la mettre au devant de la scène, sans pour autant qu'un consensus véritable se dégage, quant à son efficacité en termes d'amélioration du bien être des individus, et en particulier, de réduction de la pauvreté.

En effet, à l'origine, la microfinance serait apparue pour permettre à un ensemble de personnes à caractéristiques très hétérogènes et exclues du système bancaire, d'avoir accès à des services financiers adaptés, ou de les sortir de l'entreprise des usuriers qui leur octroyaient des prêts à des taux d'intérêts très élevés. En admettant ce postulat, l'hypothèse sous-jacente considèrerait que l'ancienneté dans l'accès aux services permettrait d'améliorer les conditions de vie. Autrement dit, plus on dure dans l'institution en ayant accès aux crédits et/ou à l'épargne, plus l'impact devient important en termes d'amélioration des conditions de vie des femmes et de leur famille, à travers la mise en place d'une activité génératrice de revenus. La microfinance serait un facteur de valorisation du travail des pauvres et d'accroissement de l'égalité des chances (Nowak, 2005), car : « *Mieux que les grands projets mal adaptés à l'environnement local, il permet de valoriser le travail des pauvres et d'accroître l'égalité des chances* ».

Les expériences de terrain et des récits de vie, avancent des résultats forts mitigés<sup>1</sup> à tel point que l'objectif prôné de la microfinance, aujourd'hui, est le souci de pérennité institutionnelle et d'inclusion financière<sup>2</sup>, que celui de la lutte exclusive contre la pauvreté. De nombreuses femmes qui avaient énormément profité des services microfinanciers, à travers l'entreprise d'activités génératrices de revenus, en accédant notamment au microcrédit, ont connu au cours de leur euphorie de « *grandes désillusions* ». Au lieu de voir leur condition s'améliorer d'avantage et se stabiliser à l'échelon supérieur, elles ont dû connaître l'effet inverse. Plusieurs facteurs<sup>3</sup>, relevant de domaines variés, pourraient expliquer cette situation.

Au-delà de la réorientation des objectifs, la problématique de l'impact<sup>4</sup>, a été pendant longtemps, au cœur de nombreuses controverses, notamment entre certains spécialistes français, comme Guérin et Doligez<sup>5</sup>. Pour Guérin : "*Premièrement, le microcrédit s'adresse*

---

<sup>1</sup> Voir Labie [2004]

<sup>2</sup> Voir le livre bleu de la microfinance des Nations unies, mai 2006

<sup>3</sup> Des facteurs géographiques, institutionnels, économiques, socio-culturels par exemple

<sup>4</sup> La problématique de l'analyse d'impact continue d'alimenter les pratiques malgré ces nouvelles orientations, mais dans un contexte de politique économique englobante

<sup>5</sup> Voir Le Monde du Mardi 14 Novembre 2006

*aux personnes vulnérables mais non aux plus pauvres ; deuxièmement, le microcrédit dans sa formule classique permet aux personnes vulnérables de prévenir un certain nombre de risques en les aidant à diversifier leurs sources de revenu et à accumuler un capital, mais ne leur permet pas d'amortir les risques lorsqu'ils surviennent"* (Guérin et Servet, 2004). Ainsi, la microfinance, notamment le microcrédit, serait un instrument de lutte contre les risques et les vulnérabilités qui fondent le quotidien des pauvres, et non un outil pour les relever au dessus du seuil de pauvreté. En plus, elle pourrait même conduire, certaines personnes, dans une situation d'endettement excessif.

Au contraire, Doligez fait constater que, en termes d'impact, *"le microcrédit permet « d'élargir le champ du possible » pour les pauvres en leur permettant de financer la diversification de leurs activités, d'élargir leurs marchés, parfois de démarrer des investissements sur du petit équipement. Pour les pauvres, qui ont la capacité de créer des activités, on observe des effets sur les revenus familiaux, l'amélioration de l'habitat, la santé, les frais d'éducation... Les effets peuvent ensuite faire tâche d'huile et se traduisent par des améliorations au niveau de l'économie locale, du marché du travail, des filières et ce, depuis une dizaine d'années"*. La microfinance aurait un impact positif en termes d'amélioration des conditions de vie des pauvres, des personnes bénéficiaires, à travers l'augmentation du revenu entrepreneurial, l'empowerment global. Elle aurait également un effet d'entraînement en terme d'amélioration du bien être familial et par delà, la réduction des inégalités.

L'une des raisons potentielles de cette divergence de vue, résiderait probablement dans la non prise en compte d'un effet de seuil qui existerait entre l'amélioration du cadre de vie des personnes bénéficiaires, voire de leur famille, et l'accession aux services microfinanciers (microcrédit notamment). Cependant, le principal souci d'une telle hypothèse, demeure dans la spécification de la variable qui conditionne ce seuil. Les études actuelles avancent un ensemble de facteurs pouvant atténuer l'impact de la microfinance, parmi lesquels nous pourrions tirer quelques variables pertinentes.

Ainsi, loin d'avoir la prétention d'alimenter ces controverses, l'optique de ce papier est de contribuer à l'analyse de probables effets négatifs de la microfinance à partir d'une expérience de terrain, au Mali. Cette expérience relève d'une enquête qualitative que nous avons eu à mener auprès de 5 groupes de femmes, dont l'objectif était de comprendre les différentes transformations qui ont eu lieu dans leur vie, à la suite de leur adhésion à l'institution de microfinance Nyèsigiso.

Outre, l'analyse descriptive des résultats de cette enquête, nous pensons supposer, théoriquement, l'existence d'un effet de seuil dans l'amélioration des conditions de vie des

bénéficiaires. Mais que celui-ci dépendrait de certains facteurs qui pourraient conduire ou non à la dégradation du portefeuille du bénéficiaire et de son ménage, et donc de son niveau de vie (Section I). Quelques résultats et arguments, issus de quelques articles pourraient venir attester cette thèse (Section II) et les Résultats descriptifs de notre enquête nous fixeront les idées sur le cas de ces 40 femmes sondées (Section III).

## **2. Appréhension théorique**

### **1. Possibilité d'effet de seuil ?**

A la suite des travaux de Lewis sur le dualisme économique, Kuznets en 1955 a présenté une hypothèse forte selon laquelle, les premières phases de développement économique (accroissement du PIB/tête), s'accompagneraient d'une hausse des inégalités, ceci, jusqu'à un certain point (dit de retournement), à partir duquel, toute augmentation supplémentaire du revenu par habitant réduirait les inégalités (Montalieu, 2001). Cette hypothèse met donc en relation l'évolution des inégalités et le niveau de revenu par habitant. Les fondements de cette hypothèse, largement discutés, ont été admis ou invalidés par certains tests empiriques<sup>6</sup>.

Quand on voit les confrontations des résultats empiriques, le mécanisme actuel de la microfinance pourrait permettre d'appréhender une telle hypothèse en termes d'impact sur les bénéficiaires, mais dans un sens largement diminué (niveau microéconomique), en considérant des variables différentes.

Nous supposons dans notre cas trois variables : le niveau de revenu (ou de vie) des femmes bénéficiaires, les services financiers perçus (microcrédit et/ou microépargne) et le temps. On admettra à travers le graphique ci-dessous que le microcrédit n'apparaît pas dans la mesure où la variable est qualitative (accès ou non), mais la période (le nombre d'année d'adhésion). Par conséquent, au lieu d'une augmentation du crédit, ce serait plutôt une évolution de la période. Ainsi, pourrait-on parler d'une « pseudo courbe de Kuznets », qui met en relation le crédit (variable invisible dans le graphique), le niveau de revenu ou de vie, et la période, sous la forme d'une courbe en U inversé. Contrairement à Kuznets, ici, c'est le niveau de vie (et non les inégalités) et la période (et probablement le microcrédit) qui varient.

On peut en déduire, à travers ce graphique ci-dessous que les premières phases d'obtention du crédit s'accompagneraient d'une hausse du revenu (ou du niveau de vie) du

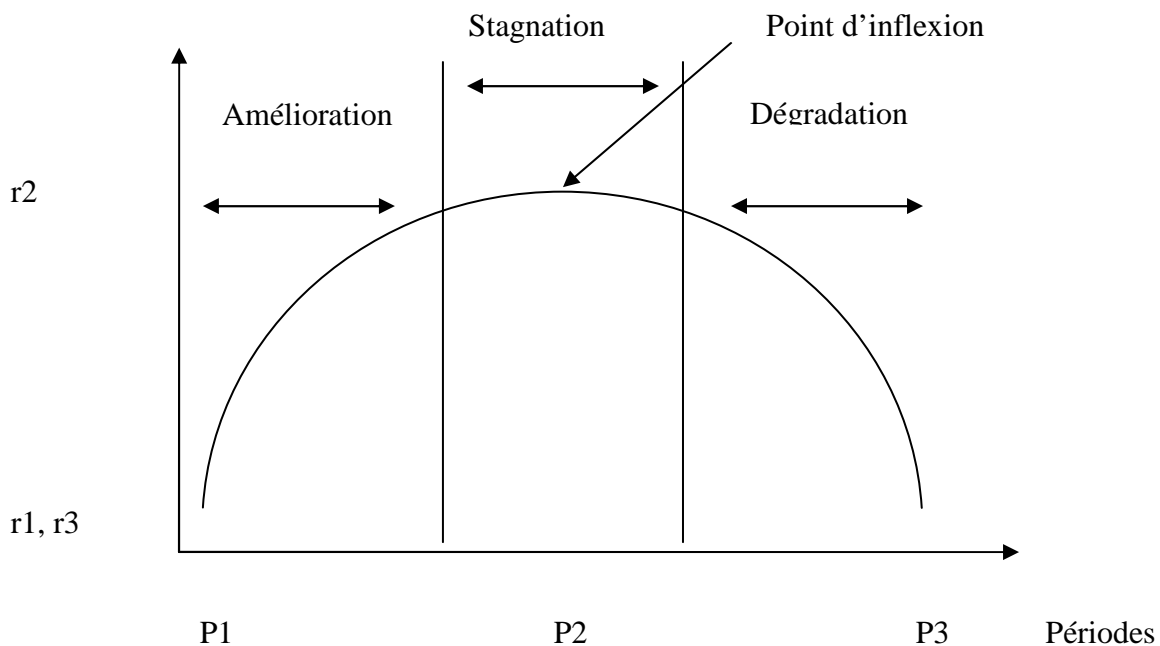
---

<sup>6</sup> Voir par exemple Ahluwalia [1976] ; Clarke [1995]

bénéficiaire ou du ménage auquel il appartient, qui est corrélée ou non à l'accroissement des revenus de l'entreprise. Il arrive ainsi qu'après cette phase d'augmentation du revenu, une autre phase apparaît, celle de la stagnation, et donc le revenu ne variant plus, on peut appeler cette phase, le seuil critique (ou le point de retournement). A partir cette étape, se déclencherait une baisse des revenus qui est le corollaire d'une baisse des bénéfices, c'est la troisième phase, celle d'une dégradation du niveau de vie.

Bien être individuel/

Ménage



On peut analyser cette situation en postulant que lorsque les femmes accèdent dans un premier temps au crédit (et à l'épargne), leur revenu personnel ou du ménage connaît un accroissement. Cette phase, si la femme utilise le crédit à son avantage dans une activité génératrice de revenus, sera confortée par des revenus supplémentaires de l'entreprise. Elle peut être durable si, et seulement, le contexte du marché demeure porteur et dynamique. Ceci n'est pourtant pas le cas de la plupart des marchés locaux (en milieux urbain et surtout rural). Durant toute cette période, l'apport de la femme aux revenus du ménage ou au bien-être de la famille ressort revaloriser. Toutefois, on pourrait supposer que dans certains cas, les bénéficiaires seraient confrontés à une « *utopie monétaire* » ou « *illusion monétaire* ». Après avoir constaté une augmentation de leur revenu, à la suite de l'accès au crédit, les bénéficiaires pourraient croire à une augmentation de leur pouvoir d'achat, et donc de leur niveau de vie, alors qu'il en est rien.

Généralement, la situation qui semble se produire après un certain, compte tenu d'un ensemble de facteurs, est celle de la baisse ou de la dégradation des revenus (ou du niveau de vie) des femmes et ceux de leurs ménages respectifs. Ceci à terme joue sur le niveau de remboursement des crédits et, par-delà, la survie de l'institution de microfinance elle-même.

Cette dernière phase est précédée par une autre intermédiaire que l'on peut qualifier de stagnation, où les bénéfices et, par la suite, les revenus plafonnent. Le manque d'innovation et/ou d'entreprise d'une activité porteuse peuvent être les facteurs explicatifs de cette situation. Cette phase étant le seuil où le point de retournement.

L'interprétation de cette analyse théorique, nous conduit à supposer qu'il existerait un effet de seuil, un seuil au-delà duquel, si rien n'est fait, conduit inexorablement à la baisse des revenus des bénéficiaires et à la dégradation de leur cadre de vie.

L'effet de seuil, est une expression très souvent utilisée en mécanique dynamique, c'est le fait pour un système de voir ses performances varier brutalement suite à l'accumulation de modifications minimales, conduisant à son écroulement soudain. En économie de l'environnement, un processus est dit "à effet de seuil" quand il existe un certain niveau de perturbation - qualifié de seuil - en dessous duquel la conséquence est proportionnelle à la perturbation, et au-delà duquel les choses se mettent à évoluer de manière totalement différente.

On pourrait croire qu'une longue présence dans un programme de microfinance, permettrait d'améliorer les conditions d'existence des membres. Menon (2002), accorde qu'il existerait des raisons spécifiques pour lesquelles « *la participation pourrait réduire le coût d'emprunt du ménage (et donc de faciliter le lissage de consommation)* » et améliorer ses conditions de vie. Il s'agirait du : (1) Principe de précaution - des membres anciens auraient accumulé des actifs au fil du temps, qui peuvent être utilisés dans un rôle de précaution pour lisser la consommation. (2) Cumul des actifs peut également être utilisé comme garantie pour obtenir des prêts (plus importants) auprès d'autres sources. (3) Le fait d'être membre conduit à la formation d'une « réputation » pour des bénéficiaires plus anciens. Ainsi, le fait d'avoir démontré au cours des premières années, leur capacité à effectuer des versements et remboursements réguliers, des membres expérimentés signalent leur capacité à être de bons risques de crédit à d'autres prêteurs. (4) Depuis que des membres expérimentés ont des actifs qui peuvent être utilisés comme garantie, leur demande de crédit subordonnée à une source particulière est plus élastique.

Cette problématique de l'ancienneté soulève une autre, la durabilité de l'impact positif de la microfinance sur les bénéficiaires, dépendrait de la nature (types d'institutions), des

objectifs et du mode de gouvernance des institutions de microfinance (Lapie, 2004). Selon Hardy (2007), les programmes de microfinance s'identifient par leur mode de gouvernance. Certains favoriseraient la participation des bénéficiaires aux instances de direction. Pour d'autres, l'accompagnement des emprunteurs est laissé à l'appréciation d'agents de crédit salariés ; quelques institutions se comportent en mini-banquiers, préoccupées par le recouvrement du capital et des intérêts.

Malgré, l'existence de nombreuses recherches sur les institutions de microfinance et des études d'impact, rare sont celles qui ont analysé l'existence d'un effet à long terme pour découvrir un probable effet de seuil. Quelques unes ont tenté d'analyser les effets à long terme du comportement de remboursement des bénéficiaires pouvant évoluer dans le temps (Menon, 2002, 2005 ; Honlonkou, Acclassato et Quenum, 2001, Kandur, 1998). Ainsi, un des problèmes majeurs aujourd'hui de l'impact de la microfinance se trouverait à ce niveau.

Bien que les organisations de microfinance fournissent une aide immédiate de court terme, leur objectif principal est d'assurer leur pérennité et que les bénéficiaires des programmes prennent en main leur avenir (Menon, 2002). Les différentes avancées en microfinance notamment en termes de niveau de taux de remboursement (en moyenne de 90%)<sup>7</sup>, ne se sont pas transformées en de véritables bénéfices tant pour les institutions de microfinance (performance financière et pérennité institutionnelle), que pour l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires (Morduch, 1999). La plus grande promesse de la microfinance, ne serait pas satisfaite à ce jour, c'est-à-dire, améliorer durablement et de façon stable le sort des bénéficiaires.

Les plus démunis sont, ainsi, confrontés à la défaillance du marché commercial de la banque et, également, à celle de la microfinance dans de nombreuses zones. La rareté du capital dans une zone donnée, supposerait que sa productivité marginale soit plus importante. *« Mais aux taux en vigueur, l'augmentation de la productivité va à la source des capitaux au lieu de l'entrepreneur "de sorte que la microentreprise a aucune chance de se développer". En outre, les gens ont à faire face aux fluctuations de l'inflation, l'infrastructure des échecs et l'absence d'un système de livraison. Les pauvres paient plus pour tout ».* (Lagace, 2004).

Cela signifie que, l'idéologie relevant des anecdotes de succès stories, qui "est de donner, ne serait-ce, un premier morceau de capitaux à un(e) bénéficiaire, et qui suffirait pour lancer un ensemble de cercle vertueux de création de revenus et d'accumulation de richesse,

---

<sup>7</sup> Ce niveau de remboursement à 90% en moyenne cache de véritables disparités entre les institutions, mais surtout les difficultés que connaissent les bénéficiaires à rembourser leur prêt. Le remboursement de certains prêts peut être rééchelonnés à plusieurs reprises (sur 2 mois, voire une année) et les bénéficiaires sont souvent amenés à s'endetter auprès d'autres institutions pour pouvoir éponger leur dette précédente.

et de se libérer d'une pauvreté à laquelle, il se croyait liés à vie (FIDA, 1992) ", semble largement remise en cause.

La capacité des pauvres à entreprendre des activités génératrices de revenus, semble être, beaucoup plus limitée que ne le supposeraient les organismes du microcrédit. « *Quand bien même les pauvres se transformeraient en entrepreneurs, s'imaginer que le marché puisse s'étendre à l'infini et offrir une place à chaque pauvre est tout aussi illusoire. Les exemples de saturation rapide de marchés locaux suite à des initiatives financées par le microcrédit sont légions* » (Guérin, Roesch, Servet, 2006).

En plus, lorsque des efforts spécifiques sont effectués pour atteindre certaines catégories de population, les femmes notamment, les caractéristiques de leur activité économique (sa nature et sa taille) et le volume de crédit qui en découle, ne permettent pas de générer des bénéfices suffisants pour qu'elles puissent franchir durablement le seuil de la pauvreté (Vincent, 2000, p. 26)<sup>8</sup>.

Ainsi, loin de favoriser un développement des clients bénéficiaires, la microfinance engendre en réalité de nouvelles formes de pressions sociales (Labie, 2004) et des difficultés importantes. En effet, dans les zones d'intervention des institutions de microfinance, la politique d'ouverture au plus grand nombre<sup>9</sup> pourrait donc « *avoir pour effet négatif, d'entraîner des populations sans réelles capacités entrepreneuriales (capacités d'innovations en matière de biens et services à produire) dans un processus d'endettement non maîtrisé, d'appauvrissement et non d'enrichissement, et enfin d'exclusion* » (Ngendahayo, 2006).

Quelles sont les facteurs qui pourraient expliquer de telles situations de dégradation soudaine et lente du portefeuille du bénéficiaire après des débuts encourageants et d'espoir ?

## **2. Facteurs potentiellement explicatifs**

Les différentes analyses avancées ne permettent pas de situer véritablement l'existence d'un effet seuil, mais admettent l'existence d'effets dramatiques sur la situation des personnes bénéficiaires. Car, loin d'être une solution miracle pour des millions de pauvres, la microfinance et, notamment le microcrédit, pourrait conduire à de macro problèmes (surendettement) et donc à de grandes désillusions. Nous pouvons avancer, en résumant l'ensemble de ces analyses et sans être exhaustifs, deux principales catégories de facteurs : les facteurs institutionnels et les facteurs contextuels

---

<sup>8</sup> Cité par Hoffman [2006]

<sup>9</sup> Cette politique est appelée la « Massification du microcrédit » par certains auteurs



### A. *Les facteurs liés au fonctionnement des institutions de microfinance*

- *Le niveau du crédit* : Le crédit octroyé pose trois types de problèmes. D'abord par sa taille, les sommes octroyées sont de niveau faible qu'il est difficile de lancer de véritables activités de production ou de transformation. Les femmes sont très souvent amenées à créer des petites activités (petit commerce) leur permettant de générer quelques petits revenus. A ce titre, soulignait Brunel (2000) : « à micro crédit, micro activité. Les sommes consenties servent surtout à créer de petites activités de service, qui donnent un tout petit peu plus d'aisance financière à leurs promoteurs, mais en aucun cas ne leur permettent de sortir de la pauvreté. Sommes minimales, délais de remboursement très brefs, le micro crédit redistribue la richesse nationale plus qu'il ne la crée, en suscitant l'éclosion de multiples activités de micro services ». Ensuite, une épargne préalable est très souvent exigée, à hauteur de 5% à 10% du montant demandé dans certains cas, pour un prêt moyen de 20US\$ au départ (Nguyen, 2000). Le principe de progressivité des montants octroyés peut être appliqué à la longue. Enfin, si ce principe de progressivité est mis en œuvre, le montant des prêts octroyés n'est souvent pas lié à la capacité de remboursement des bénéficiaires, à travers son activité.

Dans le premier cas, le niveau de prêt ne permet pas de faire de véritables investissements pour générer des revenus plus élevés, nécessaires à l'amélioration durable du niveau de vie des bénéficiaires et de leurs familles. Dans le second cas, étant donné que la plupart des demandeurs de crédit, ne disposent pas de revenus conséquents, ils sont obligés de s'endetter auprès d'un tiers, pour pouvoir constituer cette épargne préalable afin d'avoir accès au prêt. Ainsi, après avoir acquis ce dernier, ils sont obligés de rembourser, d'abord leur dette avec intérêt dans certains cas, vis-à-vis de cette tierce personne. Ce qui concerne à peu près 7% de la somme demandée. Ensuite, une partie du prêt serait dépensée dans les besoins de premières nécessités. Et le reste (50% environ) est investi dans l'activité proprement dit. Ce qui rend difficile toute possibilité d'entreprendre des activités économiques suffisantes pour le remboursement des prêts. Dans le troisième cas, ce qui semblait une opportunité pour les bénéficiaires à la suite de l'augmentation progressive du montant des prêts, devient pour ces derniers, un danger. Dans la mesure où la plupart ne sont pas formés efficacement à la gestion de l'argent et de la microentreprise, et disposant rapidement d'une somme à laquelle, ils ne sont pas habitués, il s'ensuit un gaspillage qui conduit inéluctablement à un problème de rentabilité et de remboursement.

- *Le taux d'intérêt et les modalités de remboursement* : la politique de la plupart des institutions de microfinance est d'arriver à mettre en place un système qui leur permet de récupérer rapidement leurs crédits tout en couvrant les frais de gestion et de risques de ces

crédits. La détermination du taux d'intérêt se fait en tenant compte de cinq paramètres fondamentaux<sup>10</sup> : les coûts internes (charges d'exploitation, le coût des ressources), le coût du risque (différences de risques entre activités économiques), la marge ( le financement du développement), la concurrence (la gamme des crédits de certaines institutions fait apparaître aujourd'hui une gamme de taux en fonction de l'objet et de la durée des prêts) et le respect du dispositif prudentiel des autorités monétaires.

C'est pourquoi beaucoup d'institutions de microfinance fixent de façon temporaire (à leur début et par la suite, dégressif) des taux d'intérêts beaucoup plus élevés, compte tenu des contraintes liées à ces coûts et à la pression de certains donateurs qui ne pourront financer indéfiniment ces institutions. De nombreux adhérents, surtout dans les zones plus pauvres, sont confrontés à des taux d'intérêts élevés et des échéances de remboursement qui sont très souvent de types hebdomadaires.

Toutefois, des réglementations sur l'usure que l'on peut rencontrer dans plusieurs pays, et qui des fois, sont inférieurs aux taux de réserve<sup>11</sup> contraignent des institutions. L'une des méthodes les plus fréquemment utilisées pour contourner cette contrainte réglementaire serait la facturation d'autres services liés aux processus de crédit qui permettent en définitive d'avoir un taux d'intérêt réellement facturé au client supérieur ou égal au taux de réserve (Ngendahayo, 2006).

Les termes d'emprunt deviennent alors pratiquement insupportables pour certains. Ces conditions de prêts constituent de véritables pressions pour certaines femmes qui éprouvent toutes les difficultés de réunir de l'argent afin de rembourser le prêt. L'inconvénient principal résiderait dans le fait que les femmes et les hommes bénéficiaires sont euphoriques lorsqu'ils accèdent au crédit et ne se soucient vraiment pas du prix à payer pour accéder à ces services microfinanciers. C'est après un certain temps, surtout lors d'un choc particulier, que des difficultés surviennent, s'accompagnant de véritables désillusions.

- *Le manque de suivi et de contrôle* : la croissance rapide est l'une de ces communes illusions qui peut s'avérer coûteux aux institutions de microcrédit et aux bénéficiaires. En fait, selon certaines études, c'est une situation qui peut dissimuler un certain nombre de pièges

---

<sup>10</sup> Forum Finance et Développement « La problématique des taux d'intérêt débiteurs élevés pratiqués par les Institutions de Microfinance », Mars 2006

<sup>11</sup> Marek Hudon, dans son intervention lors du séminaire *Ethique et Microfinance* à Lille, a introduit la notion de prix de réserve appliqué au taux d'intérêt en microfinance. En effet, il existerait un taux d'intérêt en dessous duquel chaque institution ne serait plus prête à octroyer du crédit et se retirerait du marché. Ce taux d'intérêt de réserve tient compte des coûts de transactions, du coût du capital, du risque encouru et des subventions

dangereux. Bien que la croissance permette de prendre avantage des économies d'échelle, il peut causer des problèmes si l'évaluation et la supervision des systèmes ne sont pas en place et le suivi du bénéficiaire dans l'utilisation du crédit, réalisé. Après l'analyse sommaire du projet d'activités du demandeur du crédit, le prêt lui est très souvent accordé. A partir de cet instant, de nombreuses institutions se retirent du suivi de leurs membres (clients), en avançant qu'ils ne sont pas responsables de l'utilisation qui pourrait être faite du crédit octroyé. Ce qui importe c'est le remboursement des prêts, quel que soit la manière. C'est ainsi que de nombreux clients, sans véritables expériences et sans formation préalables, sont laissés à eux-mêmes. Cette absence d'accompagnement du bénéficiaire, tout au long de la durée du prêt, constitue un facteur aggravant et supplémentaire de l'effondrement de l'activité du bénéficiaire, et par la suite, de son portefeuille de prêt.

#### *B. Les raisons liées aux contextes socioéconomiques des bénéficiaires*

- *L'utilisation et le contrôle du crédit* : l'efficacité des services microfinanciers dépend à priori de l'utilisation qui en est faite. Dans les pays en développement, cette problématique est parlante dans la mesure où les bénéficiaires qui sont en général démunis financièrement, ont besoin des revenus pour satisfaire rapidement les besoins de premières nécessités. Une grosse partie de l'argent emprunté ou des revenus de l'activité économique entreprise, est dépensée dans ces exigences familiales. Ainsi, progressivement, si des bénéfices supplémentaires n'apparaissent pas, on tend vers une détérioration des revenus des bénéficiaires, car une partie est ponctionnée. Au niveau des femmes bénéficiaires, l'un des nombreux facteurs de risque quant à l'utilisation des prêts demeure le contrôle que pourraient exercer les hommes. D'une part, certains hommes exhortent leurs épouses à prendre du crédit, et s'en approprient directement. D'autre part et de façon indirecte, les femmes elles mêmes peuvent accéder à des montants plus importants (soi-disant qu'elles vont entreprendre des activités commerciales) dans l'optique de distribuer une partie aux membres masculins de la famille afin que ces derniers puissent générer plus de revenus à travers des activités économiques. Dans leurs études, Hofmann et Kamala (2003) affirment que bon nombre de conjoints n'ont pas hésité à soutenir leurs épouses en participant à la mise de fonds et celles-ci montrent le désir d'associer leur conjoint concernant l'utilisation du microcrédit.

L'ensemble de ces situations pourraient causer des problèmes de remboursement, si des revenus excédentaires et supplémentaires, provenant à la fois de l'activité entreprise et de celle du conjoint ne viennent pas soutenir les ressources du bénéficiaire.

- *Contraintes socioéconomiques et la taille du marché local* : la situation l'environnement socioéconomique est un facteur important dans la réussite ou non de nombreux programmes ou de nombreuses activités. Lorsque le contexte social et économique est stable et dynamique, cela est propice au développement des activités et inversement dans le cas contraire. A ce niveau, les difficultés que rencontrent les bénéficiaires suite à leur participation aux programmes de microfinance doivent être considérées comme inhérentes au contexte socio-économique dans lequel ils vivent. Dans les zones rurales et même en ville, les opportunités offertes grâce aux services qui leur sont attribués, demeurent confrontées aux divers problèmes comme la faiblesse de revenus, manque d'expérience en matière de gestion de certaines activités, l'insatisfaction des besoins de premières nécessités, de l'apparition brutale de certains phénomènes naturels, etc. La faiblesse du pouvoir d'achat des populations conduit souvent à la demande de produits et services de dimension restreinte. Puisqu'ils appartiennent à des ménages pauvres, ils ne pourront pas, au même titre que les bénéficiaires moins démunis, piocher dans d'autres sources de revenus que celles de leurs activités.

Ces contraintes socioéconomiques sont amplifiées par la taille du marché local. La demande (à cause du pouvoir d'achat limité) apparaît assez faible pour contenir l'offre locale, notamment dans les zones rurales. Par conséquent, *« un grand nombre de bénéficiaires de microcrédits dans la même localité, entraîne inmanquablement une production du même bien (service) par plusieurs microentrepreneurs, au risque de voir ces derniers ne pas atteindre le seuil de rentabilité et/ou de ne pouvoir écouler la totalité de leur production. Il s'en suit la plupart du temps, soit, une dégradation des portefeuilles de prêts des organismes prêteurs, soit, lorsque ces dernières ont pris soin d'adapter le prêt à la capacité globale de l'emprunteur à épargner (hors projet financé) à une ponction des revenus alternatifs de l'emprunteur pour rembourser le prêt »* (Ngendahayo, 2006). Par ailleurs, les activités entreprises sont souvent de types saisonniers et sont sujettes à de nombreux aléas, qui conditionnent l'effondrement des bénéfices et du portefeuille économique et de prêt du bénéficiaire. Il devient même difficile de récupérer le fonds de roulement. Certains sont tentés de se servir des ressources de la famille qui restent déjà limitées ou à prendre d'autres types de crédit (usuriers par exemple). Cette situation les conduira alors dans un processus d'endettement cumulatif et provoquera à terme l'arrêt des remboursements et celui des programmes. Dans ce cadre, le programme qui aurait pour objectif de réduire la pauvreté et de sauver les femmes de l'emprise des usuriers, contribuera alors à aggraver cette pauvreté des femmes et les conduire dans un état de surendettement.

Quelques témoignages de femmes au Mali, dans le cas de Kafo Jiginew, dans l'encadré ci-dessous permettent de comprendre quelques éléments explicatifs de cette situation prédite<sup>12</sup>.

**Encadré 1 : Témoignages des femmes portant sur les difficultés à faire prospérer leurs crédits**

- « [...] On emprunte pour faire du commerce. Et il n'est pas facile (sinon possible) d'écouler les marchandises qu'on achète durant une semaine. Ça c'est très difficile. Parfois on est obligé de puiser dans nos ressources ou de s'endetter pour faire des remboursements hebdomadaires [...] »,

- « Quelquefois nous sommes obligés de renoncer à certaines de nos dépenses familiales (nourriture, autres événements sociaux) pour rembourser chaque semaine. Même si ton époux doit mourir de faim, il faut d'abord avoir collecté tout l'argent nécessaire au remboursement pour pouvoir quitter le lieu de réunions »,

- « Au troisième cycle, quand je suis tombée malade (grossesse), et les frais médicaux s'élevaient à 25 000FCFA, alors que j'avais obtenu un prêt de 70 000F. Après le deuxième remboursement, je pouvais plus faire face aux remboursements. J'ai ainsi demandé aux responsables du programme de m'accorder un délai de grâce pour que je puisse m'acquitter de ma dette. Mais ils ont refusé en disant que d'autres femmes pourraient faire le même jeu pour échapper aux remboursements hebdomadaires. Informé de la situation, mon mari est allé chercher (par tous les moyens) le montant restant à payer et m'a demandé de ne plus participer, il a estimé que le programme n'est pas fait pour couvrir les gens (en leur épargnant la honte mais plutôt le contraire ».

« [...] Il est fort probable que l'on consomme l'emprunt (pour payer la nourriture) et que l'on soit incapable de rembourser correctement. Cela pourrait causer des problèmes que nous préférons éviter »

« [...] En cas d'incapacité à rembourser, on se crée des problèmes surtout lorsqu'on a recours à d'autres personnes [...] les conséquences sociales de l'incapacité à honorer ses engagements sont la honte, la fuite des regards des autres car les autres sont obligées de rembourser à notre place. De plus, au lieu d'avancer (de progresser), on recule quand de tels problèmes surviennent [...] » ;

« [...] Ce n'est pas seulement le faible niveau de revenus qui empêche les femmes de participer car les revenus sont généralement faibles dans notre village. C'est plutôt la capacité de rembourser avec d'autres moyens dont peut disposer le ménage, car ce n'est pas possible de rembourser correctement avec l'activité génératrice de revenus [...] ».

---

<sup>12</sup> Nteziyaremye, MkNelly [2001]

### 3. L'apport des analyses empiriques

Bon nombre d'études théoriques et empiriques admettent et permettent de justifier que la microfinance pourrait, donc, avoir des impacts négatifs sur les conditions de vie des bénéficiaires, compte tenu de nombreux facteurs, mais également d'un effet, non expliqué. L'une des premières principales critiques de la microfinance, a été qu'elle n'atteindrait pas les très pauvres, et que les participants des programmes qui profitent le plus sont ceux qui sont déjà bien nantis ou qui ont une capacité entrepreneuriale à réussir sans les prêts des institutions de microfinance. Mosley et Hulme, dans leurs travaux en 1998, ont constaté l'existence d'un « impact frontière », où les institutions de microfinance devraient réaliser un choix entre le ciblage des plus pauvres parmi les pauvres et de garantir un très faible impact sur leur bien être (et pour leur performance financière) ou de s'orienter vers une clientèle cible plus proche au dessus du seuil de pauvreté et d'avoir une incidence plus élevée.

Cette problématique pourrait permettre d'intéressantes déductions. D'une part, cela signifierait que lorsque le revenu du bénéficiaire est élevé, sa participation au programme de microfinance peut être source de réduction de vulnérabilité et d'une nette amélioration du bien être. On comprend qu'il faudra disposer alors d'un certain niveau de revenu préalable qui nous permet d'assurer, en cas de difficultés liées à l'activité entreprise, le remboursement du prêt consenti et la relance de l'activité. D'autre part, une autre hypothèse peut être faite, notamment pour des bénéficiaires qui ne disposent pas de véritables revenus avant à leur adhésion. L'accès au prêt leur permet simplement de mener des petites activités économiques, sans pour autant leur garantir contre les différents chocs qui pourraient intervenir. Dans ce cas, il leur faudra un certain montant de crédit afin de se lancer dans des investissements plus productifs, qui leur permettra de générer des revenus plus conséquents.

Les études de Zaman (2000) sur le Bangladesh font état de résultats identiques et de l'existence d'un seuil de prêt. Il montre que les participants au programme du BRAC, modérément pauvres, qui auraient obtenu des prêts au-dessus d'un seuil de plus de 10000 Taka<sup>13</sup>, (environ 200 dollars) en prêts cumulés, présenteraient un impact plus important sur la pauvreté. Les très pauvres qui ne sont pas en mesure d'atteindre ce seuil compte tenu de leur profil initial, ne constateraient pas un grand effet sur leur niveau de vie par rapport à d'autres participants au programme. Bien que les résultats de ces études soient importants, ils ont permis de trouver qu'il ya des gains pour la plupart des participants à ces programmes.

---

<sup>13</sup> Taka est la monnaie bengalaise (1\$= 68 Taka)

Weiss et Montgomery (2005), après avoir constaté des résultats globalement positifs, soulignent que des précautions méthodologiques devraient être de mise. La hausse de revenu associée à la participation à un programme de microcrédit devrait être relativisée: la relation n'est pas toujours significative en particulier lorsque la taille du crédit favorise plutôt la consommation que l'investissement, l'accroissement du revenu est parfois corrélé positivement au revenu initial, l'impact est plus douteux en terme de vulnérabilité face à des chocs (instabilité du revenu et de la consommation).

Mushtaque, Chowdhury et Mosley (2004) suggèrent que les IMF ont de vastes répercussions sur les facteurs de vulnérabilité des pauvres : ils stabiliseraient les secteurs volatils comme les secteurs financiers, institutionnels, au moyen d'une demande dérivée, d'accroître l'emploi, tout en étant une source d'inspiration pour l'ensemble des participants au jeu de la microfinance.

Les résultats des études de Hoffman et Kamala (2003), traduisent des efforts spécifiques parfois réalisés pour atteindre des femmes pauvres, « économiquement actives ». Selon les auteurs, le faible niveau du volume de crédit qu'elles perçoivent, lié à la nature et à la taille de leur activité, ne leur permet pas de générer des bénéfices suffisants pour qu'elles puissent franchir durablement le seuil de la pauvreté. En reprenant Brunel (2000), les auteurs admettent dans leur étude de cas, que *« même si les revenus des femmes augmentent très nettement au cours de leur première année d'activité, ils plafonnent ensuite très vite, voire s'essoufflent »*.

Servet (2006) et Guérin(2005)<sup>14</sup> avancent deux exemples pour comprendre la problématique: « un groupe de quinze femmes en Inde a investi dans une petite unité de fabrication de conserves vinaigrées (les pickles). Elles produisent en deux semaines ce que le marché local est capable d'absorber en un an. Dans le village voisin, un autre groupe de femmes a fait de même. Chaque groupe reste avec des invendus car, même à bas prix, les gens ne mangent pas davantage de pickles. Elles sont obligées de rembourser les investissements en prélevant sur leurs revenus. Le même scénario a eu lieu dans un autre village avec des femmes ayant fabriqué des bougies. On retrouve la même situation dramatique au Burkina Faso avec des vendeuses de bière de mil. Les femmes pauvres sont des millions. Comment peut-on prétendre qu'elles vont créer des millions d'entreprises, ou que des petites entreprises vont employer des millions de femmes. Quelques succès médiatisés

---

<sup>14</sup> GUERIN, ROESCH, SERVET [2006]

cachent des milliers de cas le manque d'opportunité de marché renforcée par l'absence d'accompagnement et de formation technique et commerciale ».

L'étude de cas de Menon (2005) au Bangladesh, donne des résultats intéressants à ce sujet. A partir d'une procédure économétrique basée sur l'estimation par les moindres carrés ordinaires à effets fixes non linéaires, elle suggère une équation qui inclut un ensemble de variables tels que les changements à travers les saisons dans des ménages en fonction de sa taille, les dépenses de consommation par rapport à la durée de l'adhésion, les changements dans les prix, les préférences et le coût de l'emprunt. Par la suite, elle suppose que l'ancienneté de l'accès au programme de microfinance, est inversement proportionnelle à la variation saisonnière de la consommation alimentaire par habitant. Les données provenant de 24 villages de la banque Grameen indiquent que bien que la participation n'ait pas de grands effets sur l'atténuation des chocs saisonniers à la consommation, l'ampleur de ces effets commence à diminuer au fil du temps. Les estimations du modèle suggèrent que les effets (effets du prêt) atteignent un maximum après deux années d'adhésion, et commencent à décliner ensuite. Cela n'implique pas que la volatilité réduise la consommation de membres expérimentés, mais simplement que la participation n'a plus la même influence atténuante comme avant sur les chocs saisonniers (Menon, 2005).

D'autres auteurs comme Djiguiba (2007) énoncent que les crédits compris entre 100 \$ et 1000 \$ US, jouent avant tout un rôle essentiellement « plus social ». Surtout *« des crédits inférieurs à 100 \$ US, accordés généralement aux femmes créent, très rarement, de petites entreprises ou des emplois nouveaux par contre améliorent les fonds nécessaires pour satisfaire les besoins de première nécessité. Ce sont des crédits de 5000\$ US et plus qui déclenchent un processus de croissance par l'investissement et d'emploi. Ainsi IDESI/PRO EMPRESSA, une structure d'appui péruvienne indique pour atteindre les plus pauvres, on fera des crédits de 20 à 300 \$ US et avec un objectif social pas forcément rentable financièrement »*.

Une autre étude réalisée par Honlonkou, Acclassato et Quenum (2001) au Bénin, sur les déterminants de la performance du taux de remboursement, permet de révéler l'existence d'un seuil. Dans leurs études, ils trouvent que le nombre d'années de bonnes expériences bonnes avec les IMF est globalement en moyenne de 2 ans. De façon globale, la trajectoire du portefeuille de prêts des bénéficiaires montrerait qu'il y a un effet de seuil. Le taux de remboursement croît avec le nombre d'expériences jusqu'à la quatrième expérience. A partir de la cinquième expérience le taux de remboursement commence à décroître. Par conséquent, contrairement à un de leurs postulats selon lequel plus un client a d'expériences avec une



IMF, plus il est mieux connu par cette dernière et plus ses performances en matière de remboursement devraient être plus grandes, les résultats de leurs études confirment l'hypothèse de la non linéarité du nombre d'expériences par rapport à la qualité de remboursement. Toutefois, pour ces auteurs, l'existence d'effet serait dû à la baisse de rigueur et de clairvoyance de la part des IMF en termes de garanties et de suivi des clients qui ont réussi à développer un certain nombre d'expériences avec elles. En même temps, la décomposition des résultats par type structure de microfinance montrerait qu'il ne s'agit pas d'un fait stylisé. Ils en déduisent que le seuil n'est pas unique et que les bonnes expériences pourraient succéder aux premières mauvaises expériences, vice versa. De ce fait, ils préconisent, qu'un suivi régulier de tous les emprunteurs est possible et augmenterait la performance économique et sociale des institutions de microfinance.

Les résultats de ces différentes études empiriques demeurent fort intéressants pour relativiser l'impact de la microfinance en matière de réduction de la pauvreté et sous-tendent directement et indirectement l'existence d'un effet de seuil que nous essayerons d'analyser dans le cas d'une institution de microfinance au Mali, Nyèsigiso.

#### **4. Evidences empiriques ? : Etude de cas**

L'étude de cas des 5 groupes de femmes est, globalement, descriptive. Les résultats qui en découlent peuvent être interprétés de différentes manières. Ce qui importe c'est la période à considérer et l'état de variation du bien être, à travers la perception des femmes sondées.

Le principal objectif de cette enquête qualitative est de comprendre si au cours de leur participation au programme de l'institution de microfinance Nyèsigiso, les femmes ont connu différentes transformations dans leur vie. La structure du questionnaire est inspirée de celle de Dominguez (2005) qui a cherché à évaluer l'empowerment des femmes bénéficiant des services microfinanciers du réseau de Microfinance Nyèsigiso.

L'hypothèse que nous voulons tester, aux vus des résultats mitigées des différentes études, est celle de l'existence d'un effet de seuil au cours de l'accès aux services microfinanciers du réseau Nyèsigiso. La sortie des statistiques descriptives permettra de mettre en lumière si, à un moment donné, le bien être des femmes aurait connu une dégradation.

## **1. Caractéristiques socioéconomiques des bénéficiaires**

La spécification des caractéristiques de bien être, repose sur la perception des femmes interrogées de leur situation au cours de leur participation au programme de Nyèsigiso, (annexes tableau A1, Tableau A2). Au total, nous disposons de 40 femmes issues majoritairement du milieu rural (77,5%) avec un âge moyen de 37 ans. Elles sont quasiment toutes mariées (85%), et aucune n'est célibataire, 15% de veuves. Elles entreprenaient pour la plupart une activité génératrice de revenus (95%) avant leur adhésion à l'institution. Cependant, pour les femmes qui n'avaient pas d'activité (5%), grâce à leur accès aux services de microfinance, elles ont pu entreprendre une activité génératrice de revenus.

Premièrement, l'analyse des caractéristiques des femmes, permet de faire plusieurs commentaires. De façon générale, on constate qu'en moyenne le nombre d'années de participation au programme de microfinance est quasiment de 5 ans (4,93 ans) avec un écart type de 1,309. Cela dissimule une différence importante entre des personnes à une (1) année et celles à sept (7) années d'expérience dans le programme.

La majorité des femmes (87,5%) participent à un groupe de femmes de crédit solidaire contre 12,5% qui avaient accès aux services financiers autrement. Cela se confirme avec les types de produits financiers auxquels les femmes ont eu accès : il s'agit du produit Crédit Epargne Education (CEE) et du produit Crédit Epargne aux Femmes d'Affaire (CEFA). Le CEE est un type de produits financiers qui combine à la fois, comme son nom l'indique, les petites sommes octroyées aux femmes avec une obligation d'Epargne et de suivre des formations liées à la gestion de la microentreprise, la nutrition, la santé des enfants. Le CEFA est cependant une forme évoluée du CEE. Il est attribué aux femmes qui ont connu une bonne expérience avec le CEE ou qui présenteraient de bonnes garanties matérielles. On constate que 45% des femmes utilisaient le produit microfinancier CEFA et 52,5% le produit CEE. Dans le même temps, 2,5% des femmes utilisaient des produits à titre individuel.

En s'intéressant à la disposition d'un prêt et notamment à son contrôle, les réponses des femmes, nous renseignent utilement, en cela, que l'efficacité d'un produit microfinancier dépend de son utilisation. On constate une convergence vers le contrôle individuel ou personnel des produits microfinanciers. Il ressort que 80% des femmes ont un contrôle total sur leur prêt, contre 10% qui partagent le contrôle avec leur époux, et 10% également qui partagent le contrôle du prêt avec d'autres personnes autres que leur époux.

Deuxièmement, l'évaluation qualitative de la situation des femmes avant et après leur adhésion, à travers leur perception personnelle, a fait l'objet d'interrogation afin de déterminer si les différentes caractéristiques, liées à leur état de bien être, ont connu une

évolution. La participation aux décisions familiales des femmes, l'accès aux ressources familiales, la liberté de décider de leur temps et de leur espace et les activités entreprises, représentent les différentes caractéristiques.

Le tableau A2 en annexes, montre que l'accès des femmes aux ressources familiales est identiquement partagé. En effet, il apparaît que 50% des femmes n'avaient pas accès aux ressources de la famille avant leur participation au programme de microfinance. La même proportion, c'est les 50% autres, avaient un accès facilité aux ressources du ménage avant leur adhésion. Cependant, cette répartition a connu un changement probablement à la suite de l'accès des femmes aux services microfinanciers. On constate que seulement 22,5% des femmes n'avaient plus accès aux ressources de leur famille après leur adhésion. Dans le même temps, 77,5% des femmes interrogées constataient, qu'après avoir commencé à participer au programme, elles accédaient et profitaient facilement des ressources de leur ménage.

Sur le plan de la participation aux décisions familiales, les femmes ont à 30% répondu qu'elles ne participaient à aucune décision au sein de leur famille avant leur adhésion. Sur le même plan, 40% des femmes participaient totalement à toutes les décisions de la famille contre 30% qui ne participaient que partiellement (ou à moitié) aux décisions familiales avant leur participation. L'adhésion aux services microfinanciers a semble t-il contribué à la proportion des femmes participant aux prises de décision. En effet, s'il était de 40% avant adhésion, elles sont désormais 57,5% contribuant totalement aux prises de décisions dans le ménage après leur adhésion, soit un accroissement de 30,4%. Cette reconfiguration donne 22,5% de femmes ne jouant aucun rôle dans la prise de décision dans la famille, contre 20% participant partiellement aux décisions du ménage.

Concernant la liberté de décision des femmes de leur temps et espace, on constate que 70% de ces dernières ne pouvaient pas le faire sans autorisation de leur mari ou autres plus âgés de leur foyer, avant leur adhésion au programme de microfinance, contre seulement 30% qui pouvaient décider d'elles même de ce qu'elles voudraient faire de leur temps et espace, notamment pour participer aux sessions de formation et de remboursement et pour exercer leurs activités économiques. Le fait de participer aux différents programmes, a conduit à élever la proportion des femmes pouvant décider de leur temps. On constate que désormais, après leur adhésion, 47,5% des femmes connaissaient plus de liberté de décider de leur temps et espace, soit une hausse de 36,8%. Cependant, il restait encore 52,5% des femmes qui ne pouvaient pas toujours décider de leur temps. Ce qui demeure une proportion très élevée.

En ce qui concerne les activités entreprises par les femmes avant et après leur participation au programme de microfinance, on peut dégager plusieurs commentaires. Au total, on dénombrait que 60% des femmes exerçaient du petit commerce avant leur adhésion au programme, contre 7,5% pour le commerce de gros. Sur le même plan, 17,5% des femmes entreprenaient des activités de type maraichère ou agricole et 5% qui avaient une activité salariale, contre 5% qui n'avaient aucune activité.

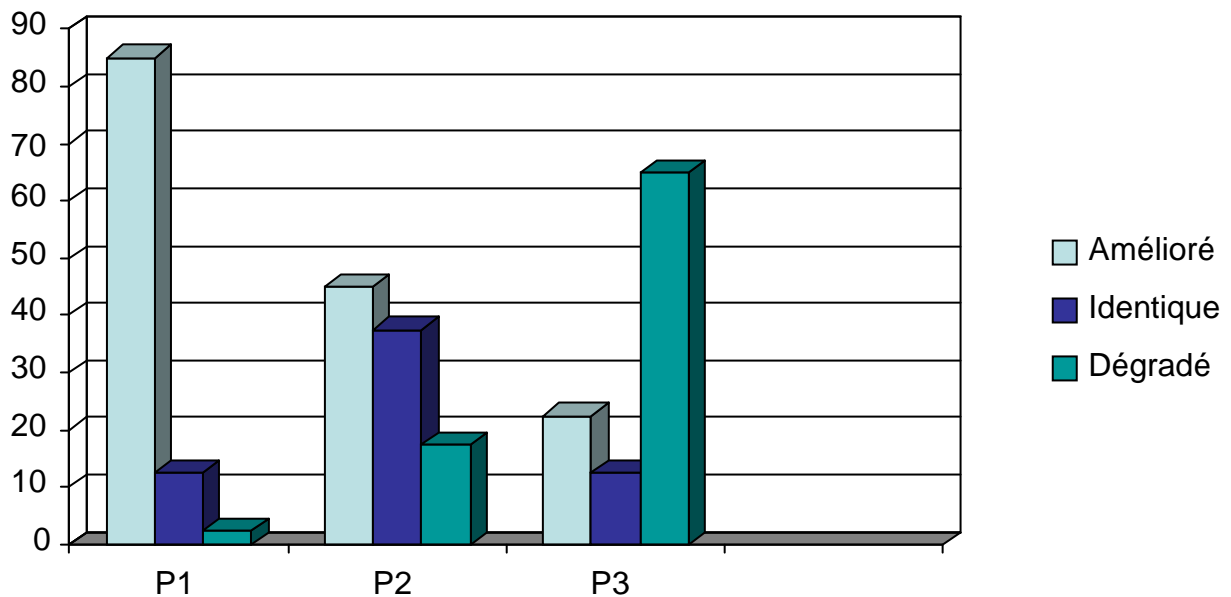
Après l'adhésion au programme, la proportion des femmes exerçant le commerce de gros et le petit commerce, ont connu respectivement un accroissement et une baisse. On constate que, 45% des femmes avaient une activité de petit de commerce et 30% entreprenaient un commerce de gros, soit une hausse de 75%. Ce qui signifie quelque, au moins, qu'à court terme, l'accès aux services microfinanciers a permis de densifier ou de développer des activités économiques plus rémunératrices.

## **2. Spécifications descriptives de la variation du bien être des femmes**

La problématique sur la variation du bien être des femmes, et basée aussi sur la perception de ces dernières, a retenu notre attention et a permis d'orienter les analyses. Les changements qu'auraient connus les femmes au cours de leur adhésion à l'institution ont permis de cerner trois principales périodes : — P1—les premières années d'adhésion (Période 1) —P2 — les années intermédiaires ou les deuxièmes années d'adhésion (Période 2); — P3— les dernières années de participation jusqu'au jour de l'entretien (Période 3). Les questions ont été posées afin de distinguer ces trois périodes majeures. Deux graphiques ci-dessous (Figure 1 et Figure 2) permettent de mettre en lumière la variation de l'état de bien des femmes à la suite de leur participation.

Pour la première période (P1), on constate de façon générale que la majorité des femmes (85%) qui ont eu accès aux services de microfinance (CEE en particulier), ont vu leur état de bien être s'améliorer au cours des premières années d'adhésion, contre seulement 12,5% des femmes qui n'ont aucun changement dans leur état de bien être. Néanmoins, on observe une dégradation du bien être pour 2,5% des femmes dès leurs premières années de participation au programme (Tableau A3, annexes). Cette tendance, représentée également par les histogrammes de la Figure 1, est confirmée par les courbes de la Figure A1 (en Annexes). On s'aperçoit que le nombre de femmes ayant vu leur état de bien améliorer, est croissant en fonction du niveau d'expérience (nombre d'années de participation), jusqu'aux femmes à 5 années de participation, à partir desquelles, ce volume décroît.

**Figure 1 : Variation des états de bien être pour les périodes P1, P2 et P3**

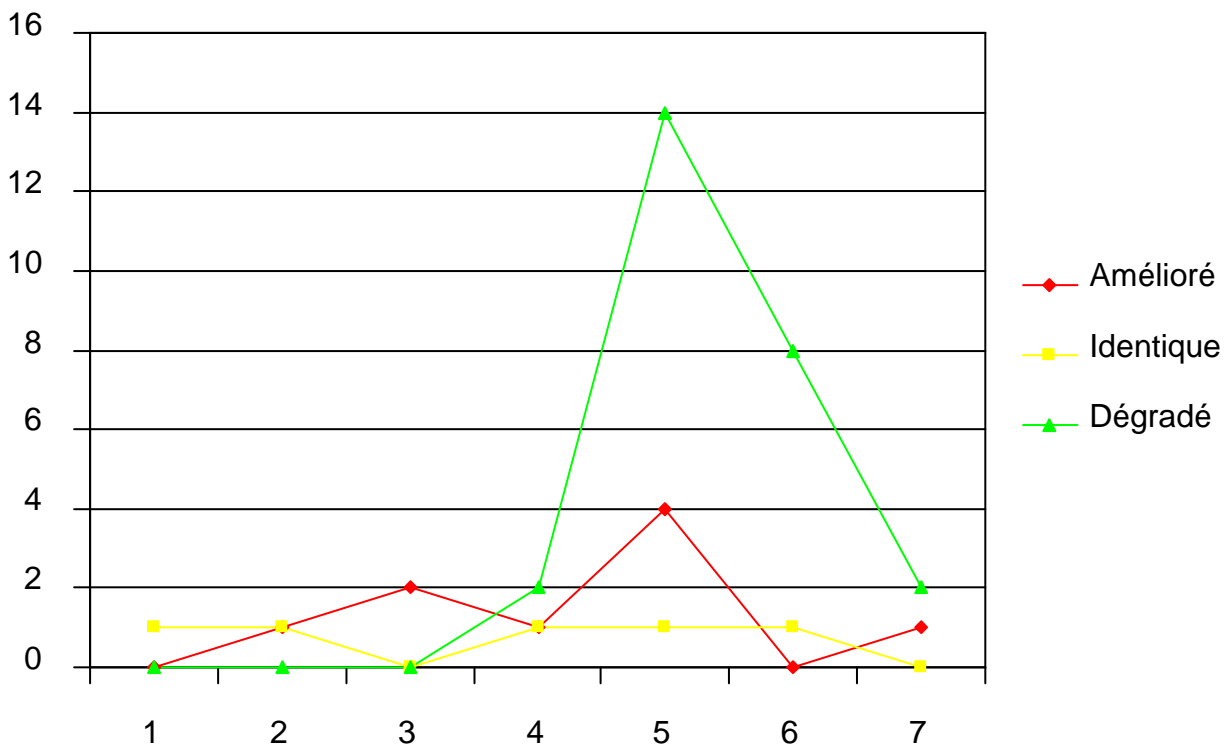


*Source : à partir des données de Microfi, 2007*

Les courbes montrent également qu'une très faible proportion d'individus féminins évoque une dégradation de leur bien être ou une similarité par rapport à la période précédant leur adhésion.

Durant la seconde période, la proportion de femmes connaissant une amélioration de leur bien être par rapport à P1, connaît une baisse, mais demeure plus élevée par rapport aux autres états (identique ou dégradation). En effet, 45% des femmes ont déclaré avoir connu un meilleur état de bien être, comparé à la période précédente, contre 37,5% des femmes ayant trouvé leur situation identique à P1. Dans le même ordre de grandeur, 17,5% des femmes ont vu leur bien être se dégrader au cours de cette deuxième période (Figure 1, Tableau A3). La figure A2 en annexes, permet une spécification intéressante en fonction du nombre d'années d'expérience des femmes. Il s'avère, ainsi, que le nombre de femmes ayant constaté une amélioration du bien être, augmente avec le niveau d'expérience. Ce nombre se stabilise entre 3 et 4 ans d'expérience avant de baisser pour des femmes de 5 années de participation. On constate également que le nombre de femmes (Figure A2), ayant vu leur bien être resté identique, connaît un accroissement en fonction du niveau d'expérience, cela jusqu'aux femmes de 5 années d'expérience, où le nombre commence à baisser. Pour le cas de dégradation, le nombre de femmes à niveau d'expérience de 1 à 3, est resté faible (0 femme) et constant.

**Figure 2 : Tendence du bien être au cours de la troisième période-P3**



Source : à partir des données de Microfi, 2007

C'est à partir de 4 ans d'expérience que ce nombre a accru avant de connaître une baisse à partir de 6 ans de participation.

En ce qui concerne la troisième et dernière période (Tableau A3, en annexes), une forte proportion de femmes (65%) ont déclaré qu'une dégradation de leur bien être a eu lieu, soit un taux d'accroissement de 73,1% par rapport à la période précédente-P2 et de 96,2% par rapport à la première période-P1. Au contraire, on constate que pour 22,5% des femmes, le bien être a continué à s'améliorer, même si cela reste en deçà des deux périodes antérieures. Il en va de même pour les femmes (12,5%) qui ont vu leur bien être invariant par rapport à la période précédente (Figure 1). L'observation des courbes de la figure A2, confirme cette tendance. Deux types d'interprétation peuvent être faits. Dans un premier temps, on pourrait avancer que les personnes de 1 à 3 ans d'expérience n'ont pas connu de dégradation de leur bien être et que c'est à partir de ce niveau d'expérience (3ans) que le nombre de personnes connaissant une dégradation, augmente. Mais, dans le second temps, si nous considérons que les femmes ont les mêmes caractéristiques (ce qui n'est pas vrai), nous pourrions aussi stipuler, qu'au cours des premières années d'accès, il n'y a pas dégradation de bien être. C'est

à partir de la troisième année d'expérience que le nombre de personnes connaissant une dégradation de leur bien être, se renforce, ceci, jusqu'à la 5<sup>e</sup> année d'expérience où le nombre commence à décroître. Pour les états de dégradation et d'identique, le nombre de femmes ayant connu ces situations fluctuent mais reste extrêmement faible.

En somme, avec une grosse part de réserve, nous pouvons être tentés de postuler qu'il existerait un seuil lors de la participation. Ce qui confirme notre hypothèse de départ de l'existence probable d'un effet de seuil dans la l'amélioration du bien être des bénéficiaires des programmes de microfinance. Cette interprétation succincte des résultats repose sur la situation des bénéficiaires, qui avaient le jour précédent l'enquête, une expérience moyenne de 5 ans dans le programme. Ces dernières ont, en majorité, affirmé avoir connu une dégradation de leur bien être, au cours de la troisième période d'accès aux services microfinanciers.

Cependant, la problématique qui demeure, est celle qui concourt à déterminer à partir quelle année constate-t-on une dégradation du bien être. Ce que notre étude ne peut pas répondre car repose sur des données transversales de nature qualitatives. Ce qui semble probable, est que cette période se situerait entre 2 et 3 ans de participation au programme, durant laquelle, le bien être connaît un changement conséquent, souvent brutal. Des déclarations se trouvant dans l'encadré ci-dessus, issues de cette enquête qualitative<sup>15</sup>, peuvent venir appuyer les résultats statistiques descriptifs, sans pour autant déterminer l'année de dégradation brutale du bien être et les différentes caractéristiques qui ont probablement contribué et qui pourraient être les facteurs explicatifs de l'effet de seuil.

---

<sup>15</sup> Koloma [2007], enquête qualitative réalisée auprès de 40 femmes bénéficiaires du produit CEE dans le cercle de Kita à l'Ouest du Mali. La sortie des résultats devrait se faire ultérieurement.

## **Encadré 2 : Perception des femmes des conséquences de la participation au programme**

1-« *Au début cela (le prêt) m'a permis de subvenir à mes besoins personnels et d'améliorer le sort des enfants. Mais par la suite à cause des difficultés d'écoulement de mes produits, j'ai été confrontée à un problème de remboursement car je n'arrivais plus à générer à travers mes ventes, le fonds de roulement, à plus forte raison des bénéfices. Cela s'est accumulé avec les pénalités et aujourd'hui je me trouve dans l'incapacité de rembourser mon prêt quoique se soit.* »

2-« *J'ai pu avoir de nombreux avantages grâce au crédit avant que l'argent ne soit gaspillé. Les changements qui sont intervenus reposent sur l'autonomie, l'indépendance vis à vis des autres personnes. Mais l'inconvénient principal après avoir dilapidé mon argent, est celui de la méthode de recouvrement des dus. Cela m'a conduit à la police, à la gendarmerie et à du harcèlement persistant des agents de crédits. Ce qui donne une mauvaise image de moi dans la société.* »

3-« *Le grand avantage que l'on a eu à travers les prêts est d'avoir pu développer des activités génératrices de revenus tout en devenant plus autonome, et plus réfléchi dans nos décisions. Cependant après le vol de mes marchandises, j'ai connu des difficultés aussi bien financières, conduisant à la réduction des dépenses au sein de la famille (en habillement et en nourriture) que des problèmes de remboursement des prêts. Ces problèmes ont fait en sorte que j'ai été même appelée à la police et au tribunal afin de pouvoir rembourser le prêt. Ce qui constitue une honte et une bassesse pour moi dans la communauté. [...] ».*

4-« *Un des problèmes de la caisse a été qu'ils ont emprunté de l'argent aux femmes sans analyser au préalable la capacité de remboursement de ces dernières. Ce qui a fait que de nombreuses femmes ont fui en laissant leurs enfants et leur foyer derrière elles. Moi je n'ai pas voulu ça car j'assume mes responsabilités. Donc pour moi, au lieu de lutter contre la pauvreté comme cela avait été dit, la caisse est venue aggraver nos problèmes déjà existants. [...].* »

### **Conclusion**

La présente étude (provisoire) a tenté d'orienter la littérature vers la prise en compte de l'existence d'un effet de seuil qui pourrait probablement intervenir à la suite de l'accès des femmes aux services microfinanciers dans les pays pauvres, comme dans le cas du Mali, tout en mettant en relief les retombées négatives d'une telle participation au programme.



Au-delà des nombreux facteurs avancés plus haut comme l'étroitesse de la taille du marché, la forte concurrence sur le marché local, la mauvaise utilisation du crédit, ou du niveau souvent exorbitant des taux d'intérêt (à terme)<sup>16</sup>, un important facteur devrait manifester une plus grande attention et pourrait, quelque part, justifier la détérioration soudaine des conditions de vie des bénéficiaires. Il s'agit du profil socioéconomique des bénéficiaires que nous nommons "dotations initiales" avant la participation au programme de microfinance.

D'une part, lorsque l'individu détient des caractéristiques enviabiles et est issu d'une situation de bien être appréciable, cela aura une influence positive sur l'ampleur de l'impact de la microfinance. Or, et d'autre part, si le bénéficiaire, présente des caractéristiques économiques et des conditions de vie difficiles, cela influencerait faiblement sinon aurait une influence, dans bien des cas, négative sur le degré d'impact de la microfinance (Hulme et Mosley, 1998). Cette deuxième situation représente la position de la plupart des pays pauvres, en particulier, où les institutions de microfinance, exercent majoritairement en milieu rural.

Dans l'ensemble, les résultats issus de l'analyse descriptive devraient nous donner l'opportunité d'identifier les principaux déterminants affectant les états de bien être des femmes, notamment, en analysant la dernière période (P3), c'est-à-dire celle ayant précédé l'entretien avec les groupes de femmes. L'intérêt serait de représenter une estimation empirique des états de bien être des femmes par une forme fonctionnelle, compte tenu des objectifs de l'analyse. Nous chercherions à déterminer des paramètres consubstantiels à chaque état de bien être à partir d'un ensemble de régressions. Cependant, compte tenu de la taille des observations—40 femmes—( nombre de cas) avec une répartition de 25/40 dans la catégorie 0 (dégradé) et du nombre de variables, il devient imprudent de lancer des procédures économétriques pouvant donner des résultats satisfaisants et significatifs aux seuils de 1%, 5% et 10%, même si cela n'est pas impossible. Une analyse économétrique ultérieure basée sur une base de données plus conséquentes pourrait venir compléter notre étude à travers l'identification des principaux déterminants de l'état de bien être des femmes et constituant des variables conditionnant l'effet de seuil.

---

<sup>16</sup> Toutefois le taux d'intérêt, ne constituerait pas un véritable facteur de blocage. Selon de nombreuses études, les pauvres sont prêts à payer le prix pour accéder au crédit, ce qui leur importerait c'est la mise en place d'une activité génératrice de revenus.

### **Références bibliographiques**

ACDI, 2003. « Etude d'évaluation d'impact de la microfinance au Mali : le cas de Nyèsigiso », en collaboration avec SOCEPI et la Chaire en développement international de l'université de Laval, Version préliminaire octobre 2003.

Ahluwalia, M. S., 1976. « Inequality, poverty and development », *Journal of development Economics*, vol. 3, pp.307-342

Armendáriz, B., 2006. « Gender empowerment in microfinance », *Haward University*, March, 20, 2006

Brunel, S., 2000. « Microcrédit: Fiction et réalité », *Action Contre la Faim AVENTURE N°90 – AUTOMNE*, 2000.

CCS/SFD, 2006. *Rapport annuel 2005 sur le secteur de la microfinance au Mali*, Ministère de l'Economie et des Finances, République du Mali.

Clarke, G., 1995. « More evidence on income distribution and growth », *Journal of development Economics*, vol.47, pp.403-427

DID, 2002. *L'impact des coopératives d'épargne et de crédit au Burkina Faso*, Cahier 19, Ottawa, Avril 2002

Dominguez, L-A., 2005. *L'empowerment des femmes dans le cadre de la microfinance coopérative : Evaluation d'impact au Mali*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maître es sciences, Ecoles des Hautes études commerciales, affiliée à l'Université de Montréal.

Dunn, E.1998. « Evaluation d'impact menée par le praticien : un test au Mali », *document soumis à USAID par AIMS (Assessing the Impact of Microenterprise Services)*. Washington, D.C. Management Systems International

FIDA, 1992.

FENU, 2006. *Construire des secteurs financiers accessibles à tous*, The Blue Book, Nations Unies, New York, mai 2006

Granger B, 2006. « La microfinance risque de renier son inspiration humaniste ». *Finance & The Common Good/BIEN COMMUN - N° 25 - Août 2006*

Guérin, I. 2001. *Microfinance et autonomie féminine*, Document de travail N°32. Secteur de l'emploi, Organisation Internationale du Travail, Unité Finance et Solidarité, Genève

Guérin, I, 2006. « Portées et limites de la microfinance : leçons asiatiques », *La Lettre du LPED*, N°11, Octobre 2006

Guérin, I., Roesch, M., Servet, J. M., 2006. « Le microcredit, instrument de croissance et facteur fondamental de paix : une dangereuse illusion », *BIM n°14*, Novembre 2006

GUERIN I., SERVET J.M., 2004. *Exclusion et Liens Financiers – Rapport du Centre Walras 2003*, Paris, Economica.

Hardy, Y., 2007. « Le microcrédit consacré et controversé », *Haut Conseil de la Coopération Internationale*, Janvier 2007

Hofmann, E., Marius-Gnanou, K., 2001. « L'approche genre dans la lutte contre la pauvreté: l'exemple de la microfinance », Colloque *Pauvreté et Développement Durable* organisé par la Chaire Unesco de Bordeaux 4. 22-23 Novembre.

Hofmann, E., Marius-Gnanou, K., 2003. « Le microcrédit pour les femmes pauvres – Solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation ? » in *Regards de femmes sur la mondialisation : Approches critiques sur la mondialisation*, (dir. J.Bisilliat), Karthala, 2003, publié pour la première fois dans *Défis Sud*, Numéro 69, 2005, p. 38-40.

Honlonkou, A., Acclassato, D., Quenum, V-C., 2001. *Problématique de remboursement des crédits dans les systèmes financiers décentralisés et garantie de prêts aux petits opérateurs économiques au Bénin*, Bureau International du Travail, Septembre 2001

Hulme, D., 1999. "Impact assessment methodologies for microfinance, theory, experience and better practice", *Finance and development research program*, Working paper N°1, Institute for Development Policy and Management, University of Manchester

Khandker, Shahidur R., (1998). *Fighting Poverty with Microcredit: Experience In Bangladesh*, publié pour la Banque Mondiale par Oxford University Press.

Koloma, Y., 2005. *Femmes, microfinance et lutte contre la pauvreté au Mali*, Mémoire de DEA, Centre d'Economie du développement, Université Montesquieu Bordeaux 4.

Labie, M., 2004. « Microfinance : un état des lieux », *Monde en développement*, 2004/2, n°126, p.9-23

Lachaud, J-P, 2002. *Pauvreté monétaire et privations des capacités en Afrique, Contribution à l'analyse des interactions*, Université Montesquieu Bordeaux 4, CED, Série de recherche 6

Lagace, M., 2004. « Microfinance: A Way Out for the Poor », *Haward Business School*, Research and Ideas, June 28, 2004

Le Monde, 2006. *Développement, Le microcrédit fait-il baisser la pauvreté ?*, Mardi 14 Novembre 2006.

Mathew, R. P., 2007. « The effect of Microfinance institutions on income inequality: Evidence from Ghana », *Washington University in St. Louis*, February 2007

Menon, N., 2002. « Declining benefits to membership in Microfinance Programs: Theory and Empirical Evidence », *Brandeis university*, July 2002.

- , 2006. « Non-Linearities in Returns to Participation in Grameen Bank Programs » *Journal of Development Studies*, Vol. 42, No. 8, 1379–1400, November 2006

Microcrédit summit E-news, Tome2 n°1, Juin 2004,  
[http://www.microcreditsummit.org/french/enews/2004-06\\_nytimes\\_01.html](http://www.microcreditsummit.org/french/enews/2004-06_nytimes_01.html)

Montalieu, T. 2002. « Les institutions de microcrédit : entre promesses et doutes, Quelles pratiques bancaires pour quels effets ? » *Mondes en développement 2002* Tome 30- 119-21

Montgomery H., Weiss J. (2005), « Great expectations : microfinance and poverty reduction in Asia and Latin America », *Oxford Development Studies*, vol. 33. n° 3-4.

Morduch, J. 1999. « The Microfinance promise », *Journal of Economic Literature* Vol. XXXVII (December 1999), pp. 1569–1614

Mosley, P., Hulme, D., 1998. « Microentreprise finance: Is there a conflict between growth and poverty alleviation? », *World Development*, 26 (5), 783-790.

Mushtaque, Chowdhury & Mosley (2004): « The Social Impact of Microfinance », *Journal of International Development*, Special Issue, 16 (3).

Ngendahayo, E., 2006. « Enjeux éthiques de la microfinance », compte rendu du séminaire *Ethique et Microfinance*, Centre de Recherche en Ethiques Economiques, Université Catholique de Lille, Décembre 2006

Nguyen, G., 2000. « BRAC, une expérience d'approche intégrée de la microfinance », *BIM n°79*, 18 Juillet 2000

Nowak, M., 2005. *On ne prête (pas) qu'aux riches*, la révolution du microcrédit, J C Lattès

Nteziyaremye, A., MkNelly, B.2001. « Etude de la portée de la pauvreté des programmes du Crédit Epargne avec Education de Kafo Jiginew et de Nyèsigiso », *article de recherche N°7*, Freedom From Hunger.

MkNelly, Barbara et Christopher Dunford, 1998. *Impact of Credit with Education on Mothers and Their Young Children's Nutrition: Lower Pra Rural Bank Credit Program with Education in Ghana*. Freedom from Hunger Research Paper No. 4. Davis: Calif.: Freedom From Hunger, 1998.

Peemans-Poullet H., 2000 – « La miniaturisation de l'endettement des pays pauvres passe par les femmes ». In : « Féminisme et développement ». *Chronique Féministe*, Bruxelles, n° 71-72, février-mai, p. 60-66 (extraits publiés dans Bisilliat J. et Verschuur C., dir., 2001 – « Genre et Économie : un premier éclairage ». *Cahiers Genre et Développement*, Genève, n° 2, p. 347-360).

Soulama, 2004. « La microfinance en Afrique de l'Ouest, évolution et nouvelles formes institutionnelles », *Séminaire sur les Organisations de la société civile et lutte contre la pauvreté*, décembre 2004.

Srivastava, P, 2005. « Microcrédit, Réduire la pauvreté et rendre les communautés autonomes », *Chronique ONU n°3*, 2005, Edition en ligne. <http://www.un.org/french/pubs/chronique/2005/numero3/0305p45.html>

Vincent F., 2000. « Le système du microcrédit permet-il le développement ? » *Problèmes Économiques*, Paris, n° 2.666.

Zaman, H., 2000. « Assessing the Poverty and Vulnerability Impact of Micro-Credit in Bangladesh: A Case study of BRAC », *Background paper prepared for WDR, 2000/2001*, World Bank, Washington.

Zohir, S., Matin I., 2004. « Wider Impacts of Microfinance Institutions: issues and concepts », *Journal of International Development*, 16: 301–330.

## ANNEXES

**Tableau A1. Statistiques descriptives des caractéristiques socioéconomiques des femmes-Nyèsigiso-Mali 2007**

Caractéristiques	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart type
<b>Statut matrimonial</b>	1	3	1,30	,723
<b>Age</b>	25	60	37,17	8,872
<b>Milieu</b>	1	2	1,78	,423
<b>Nombre d'années de participation</b>	1	7	4,93	1,309
<b>Décisions familiales avant adhésion</b>	1	3	1,90	,841
<b>Participation aux décisions actuelles</b>	1	3	1,65	,834
<b>Accès aux ressources avant adhésion</b>	1	2	1,50	,506
<b>Accès aux ressources après adhésion</b>	1	2	1,23	,423
<b>Participation à un groupe de femmes</b>	1	2	1,13	,335
<b>Types de produits financiers disposés</b>	1	4	2,60	1,499
<b>Contrôle du prêt reçu</b>	1	4	1,50	1,038
<b>Types d'activité menée avant adhésion</b>	1	6	2,03	1,510
<b>Types d'activité menée après adhésion</b>	1	5	1,90	1,033
<b>Liberté de décider de son temps et son espace avant participation</b>	1	2	1,70	,464
<b>Liberté de décider après adhésion</b>	1	2	1,53	,506
<b>Variation du bien être au cours des 12 premiers mois de l'adhésion</b>	1	3	1,18	,446
<b>Variation du bien au cours de la participation au programme (après la 1ere année)</b>	1	3	1,73	,751
<b>Perception des Changements actuels</b>	1	3	2,43	,844
<b>N</b>	40			

Source : à partir des données de Microfi, 2007

**Tableau A2 : Statistiques (%) relatives aux caractéristiques des femmes- Nyèsigiso-Mali 2007**

<b>Caractéristiques</b>	<b>paramètres</b>	<b>Fréquence</b>
<b>Statut matrimonial</b>	Mariée	85
	Veuve	15
<b>Age moyen</b>		37
<b>Milieu</b>	Rural	77,5
	Urbain	12,5
<b>Activités avant adhésion</b>	Aucune	5
	Petit commerce	60
	Gros commerce	7,5
	Activité maraichères/agricoles	17,5
	Salariales	5
	Autres	5
<b>Activités après adhésion</b>	Petit commerce	45
	Gros commerce	30
	Activité maraichères/agricoles	17,5
	Salariales	5
	Autres	2,5
<b>Participation totale aux décisions familiales</b>	Avant adhésion	40
	Après adhésion	70
<b>Nombre moyen années de participation</b>		4,93
<b>Contrôle du prêt</b>	Seule	80
	Avec époux	10
	Avec autres personnes	10
<b>Types de produits disposés</b>	CEE	45
	CEFA	52,5
	Autres	2,5
<b>Liberté de décision</b>	Avant adhésion	30
	Après adhésion	47,5
<b>Accès aux ressources avant adhésion</b>	Participation	50
	Aucune participation	50
<b>Participation aux décisions actuelles</b>	Participation	77,5
	Aucune participation	22,5

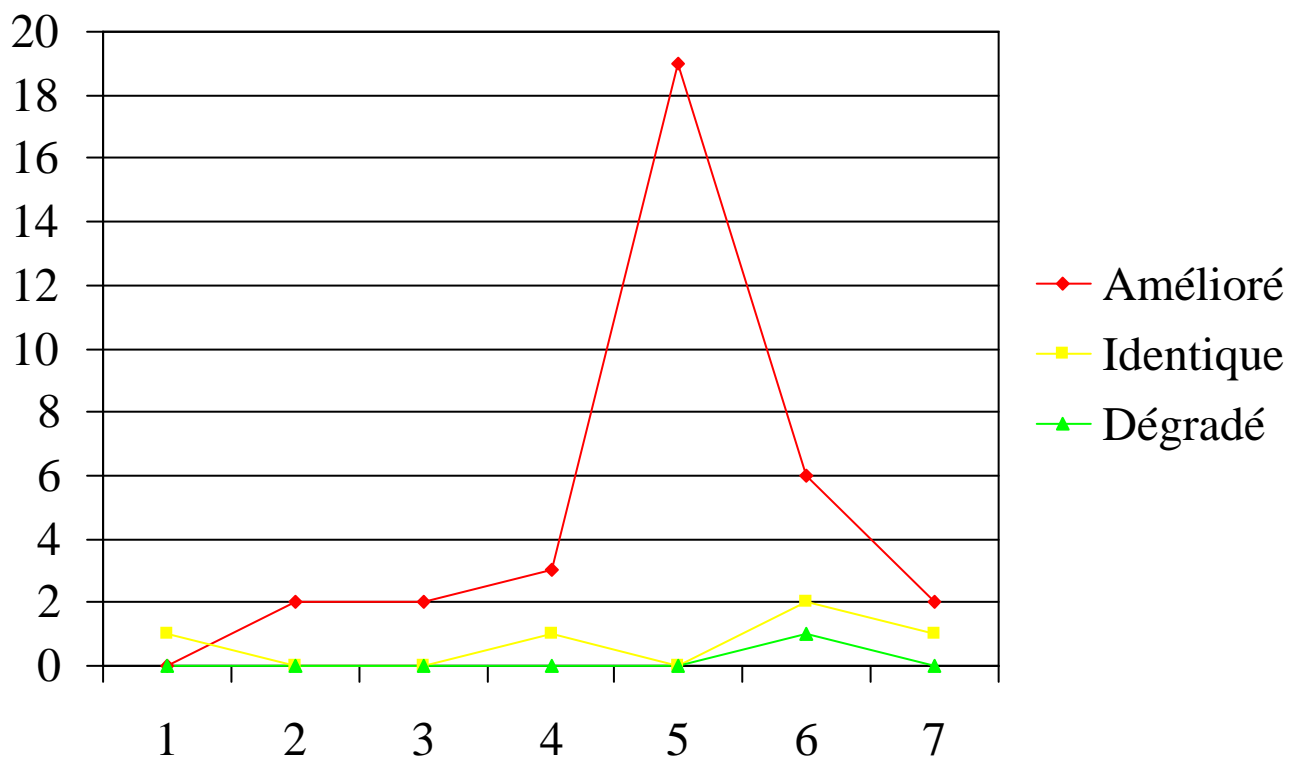
Source : à partir des données de Microfi, 2007

**Tableau A3. Perception des femmes (en %) de la variation du bien être au cours de la participation au programme**

Caractéristiques		Fréquence	Variation par rapport période précédente
Etats de bien être au cours de la première période	Amélioré	85	-
	Resté identique	12,5	-
	Dégradé	2,5	-
Etats de bien être au cours de la deuxième Période	Amélioré	45	- 88,9%
	Resté identique	37,5	66,7%
	Dégradé	17,5	85,7%
Etats de bien être au cours de la troisième Période	Amélioré	22,5	- 100%
	Resté identique	12,5	- 66,7%
	Dégradé	65	73,1%

Source : à partir des données de Microfi, 2007

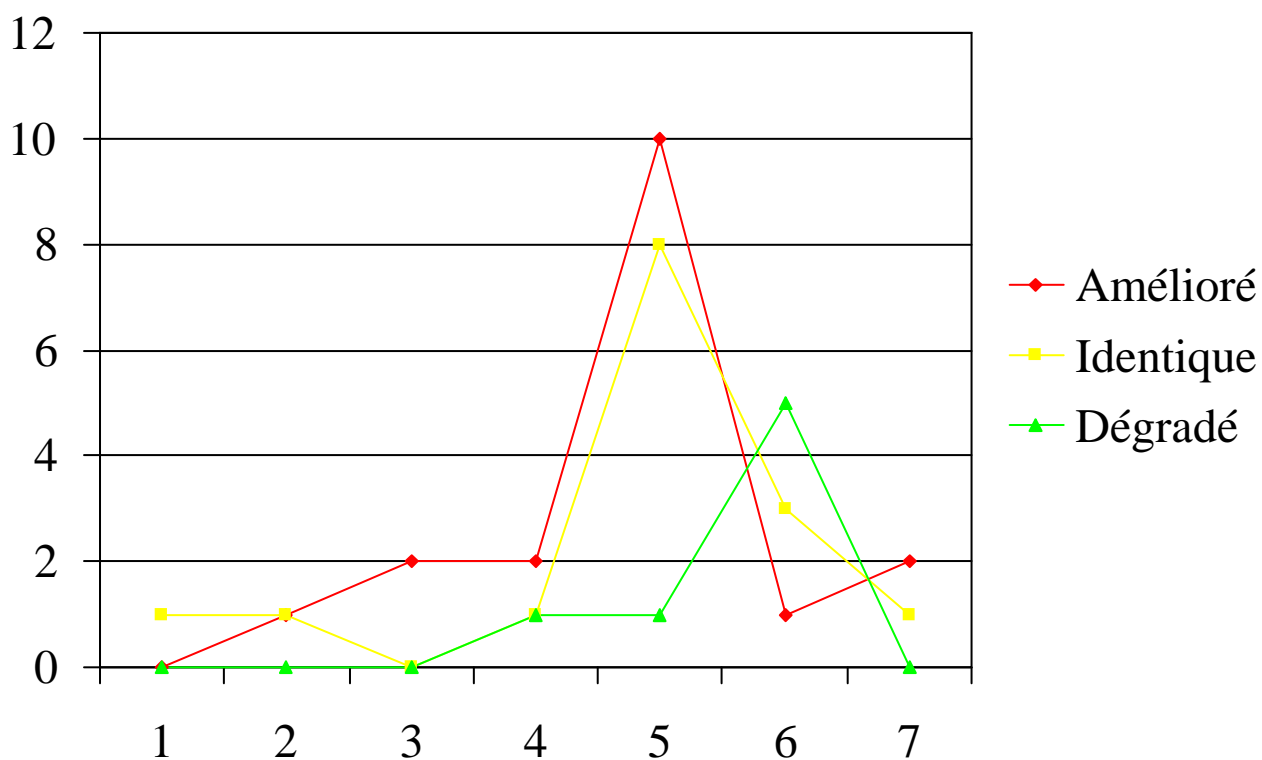
**Figure A1: Variation du bien être des femmes au cours de la première période-P1**



Source : à partir des données de Microfi, 2007



Figure A2 : Tendence du bien être au cours de la deuxième période P2



Source : à partir des données de Microfi, 2007